

**NOTICE D'INFORMATION  
OPPORTUNITES & PROTECTION 902**

---

**NOTICE D'INFORMATION**

<b>FORME JURIDIQUE</b>	: FONDS COMMUN DE PLACEMENT
<b>PROMOTEUR</b>	: EDMOND DE ROTHSCHILD FINANCIAL SERVICES
<b>DÉPOSITAIRE</b>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<b>SOCIÉTÉ DE GESTION</b>	: RFS GESTION
<b>ÉTABLISSEMENT CONSERVATEUR</b>	: CREDIT AGRICOLE TITRES
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES

**CARACTERISTIQUES FINANCIERES**

- . **Classification** : OPCVM diversifié.
- . **Modalité particulière** : Le capital est garanti intégralement à l'échéance hors commission de souscription.
- . **Orientation des placements** :

La forme du FCP est celle d'un OPCVM d'OPCVM. Le FCP peut détenir plus de 50% de son actif en OPCVM français, ou européens coordonnés ou régis par l'article 13 du décret numéro 89-623 modifié par le décret 98-1122 et détenant au plus 10% de leurs actifs en OPCVM français, ou européens coordonnés ou régis par l'article 13.

*Objectif de gestion :*

L'objectif du FCP est d'offrir la possibilité de participer, pendant dix ans, à la performance d'un investissement constitué d'une allocation dynamique et diversifiée, tout en respectant les contraintes portant sur la valeur liquidative du 21 mars 2013 explicitées dans la rubrique « Garantie ».

L'actif du FCP est composé de 2 catégories d'actifs, l'une dite risquée, l'autre dite non-risquée. La proportion entre ces deux catégories est réajustée selon les principes de l'assurance de portefeuille. La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du fonds soit totalement investie dans l'actif non-risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital. La gestion de la proportion de l'actif du fonds investie sur l'actif non-risqué est discrétionnaire.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué sera composée de parts ou d'actions d'OPCVM.

La part d'actif du FCP représentant l'actif non-risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'états européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

*Marchés, instruments et techniques d'intervention :*

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme d'indices actions négociés sur des marchés de gré à gré ou sur des marchés réglementés français ou étrangers.

Afin de protéger ses actifs, le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme d'indices actions, de taux d'intérêt ou de change négociés sur des marchés de gré à gré ou sur des marchés réglementés français ou étrangers.

*Risque de change maximum* : 1/3 (un tiers) maximum de l'actif du FCP.

*Garantie :*

- **Garantie** : Le fonds bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 21 mars 2013. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au fonds ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.
- **Nature de la garantie** :
  - Garantie à l'échéance : Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 21 mars 2013, bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 21 mars 2013 au moins égale au plus haut entre :
    - 1) la valeur liquidative d'origine,
    - 2) la plus haute valeur liquidative de la période allant du 21 mars 2003 et le 19 mars 2004,
    - 3) et 85% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 21 mars 2003 au 21 mars 2013

Les 4 scénarios rassemblés dans le tableau ci-dessous sont présentés à titre indicatif afin d'illustrer le mécanisme de fonctionnement de la garantie portant sur la valeur liquidative finale et permettent de mettre en évidence différents cas mettant en œuvre les 3 niveaux de garantie proposés :

Scénario	VL initiale (en €)	VL la plus haute observée pendant la période comprise entre le 21 mars 2003 et le 19 mars 2004	VL finale garantie dès la fin de la 1ère année	VL la plus haute observée pendant la période comprise entre le 21 mars 2003 et le 21 mars 2013	85% de la VL la plus haute observée pendant la période comprise entre le 21 mars 2003 et le 21 mars 2013	VL finale garantie le 21 mars 2013
La garantie 3 est dominante <i>in fine</i>	1000	1100	1100	2000	1700	1700
La garantie 2 est dominante <i>in fine</i>	1000	1050	1050	1200	1020	1050
La garantie 3 est dominante <i>in fine</i>	1000	1000	1000	1800	1530	1530
La garantie 1 est dominante <i>in fine</i>	1000	1000	1000	1000	850	1000

Type de garantie : indépendante, payable au fonds à première demande de la Société de Gestion et ce, pour toute la durée du fonds.

- Garant : LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

- . **Durée minimale de placement recommandée** : 10 ans.
- . **Souscripteurs concernés** : Tout souscripteur, personnes morales et physiques.
- . **Affectation des résultats** : Capitalisation

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- . **Date de clôture de l'exercice** : Dernier jour de Bourse du mois de juin. Par exception, le premier exercice clôturera le 28 juin 2004.
- . **Valeur liquidative d'origine** : 1 000 Euros.
- . **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : quotidienne. Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré suivant.
- . **Conditions de souscription et de rachat** : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 10 heures, auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.
- . **Commission de souscription** : 4 % maximum.
- . **Commission de rachat** : 4 % maximum, 0% sur la valeur liquidative en date du 21 mars 2013.
- . **Frais de gestion** : Montant maximum des frais de gestion 2% net de taxes, de l'actif net constaté lors de chaque calcul de valeur liquidative. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP.

Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM dont :

- les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2% par an,
- les commissions de souscription et de rachat ne sont pas appliquées.

- . **Libellé de la devise de comptabilité** : Euro.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

DE GESTION ET DU DÉPOSITAIRE : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

ADRESSE DU CONSERVATEUR : 30 rue des Vallées - 91800 BRUNOY

LIEU OU MODE DE PUBLICATION

DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
(PARIS) sur le site internet *www.lcf-rothschild.fr*.

La présente notice doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La notice d'information complète de l'OPCVM et le dernier document d'information périodique sont disponibles auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré à PARIS (75008) (☎ : 01-40-17-25-25).

DATE D'AGREMENT DE L'OPCVM PAR LA COMMISSION : le 28 février 2003

DATE DE CONSTITUTION DU FCP : le 21 mars 2003

DATE D'EDITION DE LA NOTICE D'INFORMATION : le 5 juillet 2004

Création du document : le 28 février 2003

M.A.J. : 30-06-2003

08-12-2003

16-06-2004

05-07-2004